

Bulletin d'inscription

VIDE-GRENIER à Isle –15 octobre 2023–

BULLETIN À RENVOYER AVANT LE 11 OCTOBRE 2023 A : APE ISLE

RUE GUNTHER KOCH 87170 ISLE OU ape.isle87@gmail.com ou

directement dans la boîte aux lettres APE à l'école élémentaire

Je soussigné (e), Nom : Prénom :

..... Adresse :

.....CP :..... Ville :

tél:.....mail:

.....@:.....

N° de pièce d'identité (CNI , passeport) :

.....

- déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310 – 2 du Code du Commerce), ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année 2023 (Article R321 – 9 du Code Pénal)

Lieu de la manifestation : Maison du temps libre ISLE 4 euros le mètre linéaire et /ou emplacement 2 mètres + table = 10 euros .

Nombre de mètres:.....X 4 euros =

2 mètres + table :x 10 euros =

Règlement par chèque à l'ordre de : APE ISLE

En respect des dispositions réglementant l'organisation des vide greniers, vous devez IMPÉRATIVEMENT joindre à votre inscription la photocopie de votre carte d'identité (ou passeport). **ATTENTION : POUR FACILITER LE TRAVAIL DES BÉNÉVOLES, AUCUNE RÉSERVATION NE SERA PRISE EN COMPTE SI VOTRE DOSSIER EST INCOMPLET. Pour information nous contacter: ape.isle87@gmail.com.**

J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint Fait à
: le : Signature

REGLEMENT: Article 1 : Cette manifestation est organisée par l'Amicale des Parents d'Elèves d'Isle à la Maison du Temps Libre à Isle, le dimanche 15 octobre 2023 de 9h00 à 17h00 .**TOUTE PERSONNE PARTICIPANT AU VIDE GRENIER DEVRA FOURNIR LA COPIE RECTO/VERSO DE SA PIÈCE D'IDENTITÉ CONFORMÉMENT À LA LOI EN VIGUEUR.** Le manquement à cette obligation entraînera de plein droit le rejet de la réservation.

Article 2 : Pour bénéficier d'un emplacement, une participation de 4€ le mètre linéaire et / ou 10 euros avec table par emplacement est demandée. Le déballage a lieu de 7h30 à 8h30 uniquement. Les emplacements seront attribués par le bureau et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs présents seront habilités à faire des modifications, le cas échéant.

Article 3 : Les places seront attribuées au fur et à mesure des demandes et dans la limite des m² disponibles.

Article 4 : Les annulations ne pourront être acceptées que par écrit et jusqu'au 11 octobre 2023 (cachet de la poste faisant foi), date limite après laquelle aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf en cas d'annulation de la manifestation par l'Association organisatrice.

Article 5 : L'inscription est ouverte aux particuliers, sous réserve de ne pas vendre de produits neufs ou volés, CD et jeux gravés . Les exposants sont responsables de leurs objets ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens d'autrui, aux aménagements loués par l'organisateur. Ils doivent à cet effet être couverts par leur assurance.

Article 6 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou détériorations. Les objets invendus ne pourront pas être laissés sur place.

Article 7 : L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription

Article 8 : Toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.



ISLE – vide-grenier des enfants

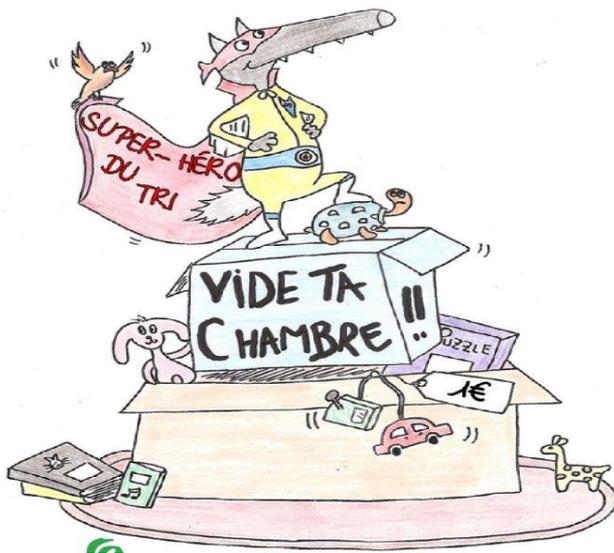
(jeux, jouets, puériculture, articles de sport, vêtements enfants ...)

A la Maison du Temps Libre
Organisé par l'association des parents
d'élèves d'Isle



**DIMANCHE 15 OCTOBRE 2023 DE 9H
à 17H**

Renseignements et inscriptions à
ape.isle87@gmail.com , par courrier à:
Ape Isle , rue Gunther Koch 87170 Isle
ou directement dans la boîte aux lettres
APE



BOISSONS - RESTAURATION sur place

les gâteaux et crêpes des parents
sont les bienvenus !



Vous souhaitez nous aider le jour J ?

Envoyez-nous un mail à : ape.isle87@gmail.com

- ★ Les bénéfices de cette journée seront entièrement reversés aux écoles maternelles et à l'école élémentaire d'Isle, merci de votre participation.
- ★ Autorisation délivrée par la Mairie d'Isle pour le 15 octobre 2023

Ne pas jeter sur la voie publique